

La loi bancaire du 28 juillet 2013

Au terme de six mois d'échanges, le Parlement a adopté le 18 juillet 2013 la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui peut se résumer en 100 mesures (Cf. document du Ministère de l'Économie et des Finances, www.economie.gouv.fr/files/reforme-bancaire-100-mesures.pdf).

La loi cantonne dans une filiale séparée les opérations menées par les banques sur les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul intérêt. Elle renforce les pouvoirs de contrôle et d'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'ACP qui devient l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR).

La nouvelle loi permet aux Collectivités de créer leur propre agence de financement dotée d'une filiale qui exercera une activité de prêt.

S'agissant de la protection du consommateur, la loi plafonne certaines commissions d'intervention prélevées par les banques et développe l'information sur l'assurance emprunteur. Enfin, la loi prend diverses mesures pour améliorer le traitement du surendettement et contrer les dérives financières ainsi que les paradis fiscaux.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 1^{er} août 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires, et en particulier celles du crédit, demeurent atones (...). Dans le même temps, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité économique. Notre politique monétaire vise toujours à maintenir une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique qui devrait intervenir avant la fin de l'année et en 2014. S'agissant de l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire (...). Après six trimestres de contraction du PIB dans la zone euro, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration modeste par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité à des niveaux faibles. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail reste morose (...). S'agissant de l'analyse monétaire, l'expansion monétaire sous-jacente et, en particulier, la croissance du crédit sont demeurées atones en juin (...). La faible dynamique des prêts continue de traduire essentiellement le stade actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 31 juillet, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en juin 2013. Dans l'UE27, le taux de chômage a été de 10,9 %, en légère baisse par rapport à mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à juin 2012, où ils se situaient respectivement à 11,4 % et 10,5 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1- Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000026795365&type=general>

La loi organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. La loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de Contrôle Prudential (ACP) qui deviendra l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) aura ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

2 - Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

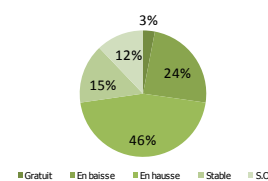
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027778086&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id> A compter du 1^{er} août 2013, les taux du Livret A, du Livret bleu, du Livret de développement durable (LDD) sont ramenés de 1,75% à 1,25%, le taux du Livret d'Épargne Populaire passe de 2,25% à 1,75% et le taux du CEL (hors primes d'état et avant prélèvements sociaux) est ramené de 1,25% à 0,75%.

ACTUALITE DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Tarifs bancaires : importance du nombre de tarifs moyens en hausse sur un an

Selon le dernier rapport de [l'observatoire des tarifs bancaires 2012](#) de l'IEDOM, entre octobre 2011 et octobre 2012, la part des tarifs moyens en hausse (45,5 %) est élevée en Martinique. En effet, sur un an, le nombre de tarifs en hausse est de 15 sur un total de 33. Ce ratio est toutefois à nuancer car, l'ensemble des tarifs moyens en baisse, gratuits et stables représente 42,4 % du nombre de tarifs (soit 14 sur 33). Par ailleurs, 12,1 % des tarifs ne se prêtent pas à un calcul de moyenne (soit 4 sur 33). A noter enfin que l'ensemble des tarifs faisant l'objet d'un calcul de moyenne n'est en progression que de 1,5 %.

Evolution des tarifs moyens entre octobre 2011 et octobre 2012 pour la Martinique



Source : IEDOM

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

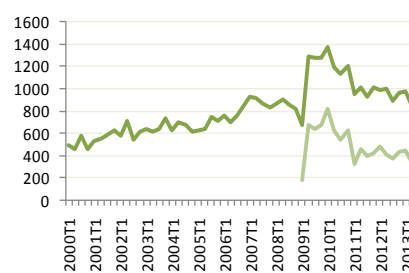
Entreprenariat : mobilisation des différents acteurs économiques

Depuis l'année 2000, les créations d'entreprises progressent en Martinique. A partir de 2009, l'on observe une rupture de tendance, tenant à l'entrée en vigueur du régime d'auto-entrepreneur, créé dans le cadre de [la loi de modernisation de l'économie](#). Entre le premier trimestre 2009 et le deuxième trimestre 2013, l'auto-entrepreneuriat représente 47,2 % des créations d'entreprises. Toutefois, depuis le deuxième trimestre 2010, les créations d'entreprises sous ce régime sont en recul. Cette évolution est en lien avec la fin de la règle supprimant les limites de chiffres d'affaires.

Différents acteurs économiques martiniquais se mobilisent pour relancer cette dynamique. Pour exemple, la Jeune chambre économique accompagne les jeunes entrepreneurs en leur proposant des formations et travaille sur la création du Label Martinique pour promouvoir la production locale. Le Conseil régional vient de mettre en place la Maison de l'entreprise, dont le but est d'orienter les porteurs de projets face aux différentes démarches à accomplir. De même, la Région organise [un forum de la diaspora](#) et [une conférence des investisseurs](#) afin d'attirer des capitaux privés pour financer les différents projets. Au niveau de la CACEM, deux réseaux, Technopole Martinique/CACEM et Réseau Entreprendre Martinique, viennent de signer un partenariat afin de mieux accompagner les créateurs d'entreprises.

Concernant plus particulièrement l'entreprenariat féminin, Initiative Martinique vient de signer une convention avec l'Etat pour reprendre [le Fonds de garantie à l'initiative des femmes](#) (FGIF), dispositif qui concerne aussi bien la création, la reprise ou le développement d'entreprises. Enfin, Martinique-Pionnières vient de recevoir 30 000 euros du partenariat entre l'ADEM-Martinique-Développement, Air France et la Dieccte au titre de l'aide à l'emploi.

Nombre de créations d'entreprises en Martinique



Source : INSEE

Emploi : légère diminution du chômage en juin

Selon les dernières données (CVS) de la DIECCTE, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Martinique de catégorie A et de catégorie A, B, C diminue respectivement de 2,1 % et de 3,2 % en juin 2013 par rapport au précédent mois. De plus, les demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C inscrits depuis un an ou plus sont en recul de 1,7 % sur la même période, et ceux inscrits depuis moins d'un an de 4,9 %. Le principal motif des flux de sorties est la cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (75,1 % des sorties).

Tourisme : les efforts du secteur

Les acteurs du tourisme en Martinique redoublent d'efforts pour dynamiser un secteur qui a connu des difficultés ces dernières années.

S'agissant du trafic aéroportuaire, le nombre de passager hors transit progresse de 7 % en juin par rapport à l'année précédente, et de 2,4 % en cumul annuel par rapport à l'année précédente. Cette évolution est en lien avec les efforts de la [SAMAC](#) pour développer les dessertes avec l'Amérique du Nord grâce à l'arrivée de deux transporteurs : American Airlines et Seaborne. De plus, XL Airways, la nouvelle compagnie qui dessert les Antilles depuis la métropole, annonce un bilan positif après six mois d'exploitation. Pour sa part, la stratégie d'Air France aux Antilles évolue avec le développement d'accords comme celui avec Air Antilles Express.

Le trafic maritime progresse de 19,9 % en juin en cumul annuel par rapport à l'année précédente. La Présidente du Comité martiniquais du tourisme (CMT) prévoit une augmentation de 50 % du nombre de croisiéristes pour la saison prochaine. La compagnie Costa Croisières France annonce par exemple le doublement de sa flotte pour la saison prochaine (deux bateaux contre un actuellement) avec quatre croisières au départ de Fort-de-France. La compagnie MSC vient de décider d'augmenter sa capacité pour la saison prochaine. La compagnie Croisière de France met à disposition deux nouveaux paquebots pour embarquer à Fort-de-France, un qui fait son retour à partir de novembre 2013 et l'autre qui arrive en 2014. Notons enfin les propositions des organisations syndicales et du Groupement des investisseurs hôteliers des outre-mer en réponse aux problématiques de l'hôtellerie.

Energie : des hausses significatives

Selon le dernier communiqué de presse de la Préfecture relatif à la fixation des prix des produits pétroliers au 1^{er} août 2013, le super sans plomb 95, le gazole et la bouteille de gaz augmentent respectivement de 2,6 % (1,54 € à 1,58 €), 2,4 % (1,26 € à 1,29 €) et 2,9 % (21,51 € à 22,14 €) sur le mois. En variation annuelle, le prix du super sans plomb 95 et de la bouteille de gaz n'évolue pas, tandis que celui du gazole est en repli de 1,5 %.

ACTUALITES REGIONALES

CEPALC : la région Martinique à l'ONU !

La Martinique, membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe ([CEPALC](#)) depuis août 2012, était représentée par Catherine Conconne (1^{ère} vice-présidente du Conseil régional) à la [27^{ème} session](#) du Comité de suivi de l'organisation à New-York, les 28 et 29 mai 2013. La CEPALC est une commission régionale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Lors de cette réunion, le Conseil régional a participé à l'élaboration du plan d'actions pour l'année 2014-2015 et contribué aux ateliers de travail traitant des priorités économiques et sociales à caractère international, et relatifs au développement d'échanges et de bonnes pratiques. L'adhésion de la Martinique à plusieurs organisations régionales (CEPALC, AEC, OECO, Caribbean Tourism Organization) a pour but d'intégrer le territoire dans son environnement régional en lui permettant d'intervenir dans les domaines liés à ces compétences.

AEC : Karine Roy-Camille préside le comité spécial sur le tourisme durable

La Martinique, membre associé de l'association des Etats de la Caraïbe ([AEC](#)) depuis avril 2013, s'est vue confier la présidence du Comité spécial sur le tourisme durable de l'AEC depuis février dernier. Cette fonction est assurée par Karine Roy-Camille, la présidente du Comité martiniquais du tourisme. Le 16 et 17 juillet, la Martinique a présidé la [24^{ème} réunion](#) du Comité spécial sur le tourisme durable et la 2^{ème} réunion préparatoire de la III^e réunion des ministres du tourisme de la Grande Caraïbe. La volonté de ce comité est de faire du tourisme un instrument de développement durable pour ces pays membres. Les pays se sont engagés à ratifier la convention et le protocole de la [Zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe](#) (ZTDC) pour une entrée en application au 1^{er} semestre 2014.

CARICOM : la présidence tournante va à Trinidad-et-Tobago

La [34^{ème} réunion](#) ordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de la Communauté caribéenne et du marché commun ([CARICOM](#)) a eu lieu du 4 au 6 juillet à Port of Spain, Trinidad-et-Tobago. Cette réunion a permis le passage de la présidence tournante du président haïtien, Michel Martelly, au Premier ministre de Trinité-et-Tobago, Kamla Persad-Bissessar. Ce fût également l'occasion de célébrer les 40 ans de la CARICOM avec une cérémonie de nouvelle signature du Traité de Chaguamara à la même date et au même endroit que l'accord historique de 1973. De nombreux sujets ont été abordés parmi lesquels les candidatures des membres associés, dont celle de la Martinique, qui feront l'objet d'une prochaine délibération des chefs de gouvernement de la CARICOM.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- juin 2013	129,4	+0,1 %	+1,1 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- juin 2013	43 315	-2,5 %	+2,8 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- juin 2013	21 279	-1,6 %	0,0 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- juin 2013	34 691	+3,2 %	-13,5 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (millions d'euros)	- juin 2013	183,4	-28,2 %	-23,0 %
	Exportations (millions d'euros)	- juin 2013	20,4		-49,9 %
	Taux de couverture mensuel	- juin 2013	11,1 %		-6 pts
Grande distribution (source : DIECCTE)	Ch. d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- mai 2013	45,7	+11,3 %	+5,8 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- mai 2013	215,9		-0,1 %
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- juin 2013	17 264	-0,5 %	-1,2 %
	Retraits de cartes bancaires	- juin 2013	4 998		-1,3 %

INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- juin 2013	108 464	-11,3 %	+7,0 %
		- cumul annuel	818 288		
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- juin 2013	0	-	-
		- cumul annuel	73 265		
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- juin 2013	14 366	+6,0%	-16,9 %
		- cumul annuel	86 906		
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- juil 2013	935	-3,6 %	-13,7 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- juil 2013	120	-14,3 %	-30,6 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		6 366		-9,5 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	08/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal

ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)

* hors prime d'Etat

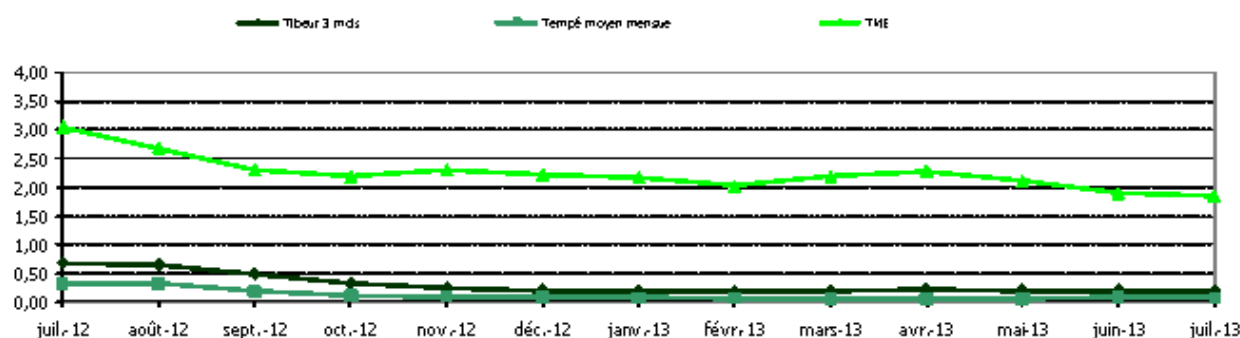
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Juillet 2013)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0819%	0,0784%	0,0947%	0,0931%	0,1250%	0,2210%	0,3350%	0,5250%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)							
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
1,90%	1,86%	2,26%	2,31%	2,10%	2,06%	2,46%	2,51%

Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		5,23%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament		7,99%
Prêts à taux variable		4,68%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable		3,63%
Prêts-relais		5,44%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe		5,01%
Autres prêts					
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros		20,09%	Découverts en compte (1)		13,36%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros		15,77%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans		4,40%
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros		11,05%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		Seuils de l'usure
			Découverts en compte (1)		13,36%

13 Ces taux ne concernent pas les éventuelles commissions sur le plus tôt découvert du prêt.

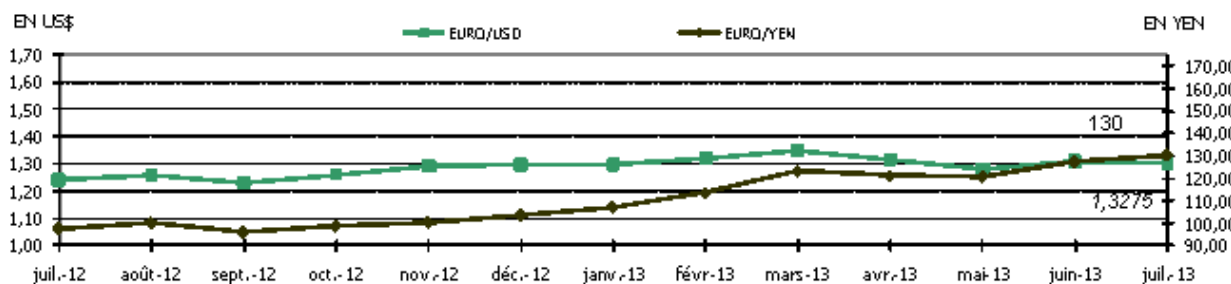
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0740	EURO/SRD (Surinam)	4,3899
EURO/JPY (Japon)	130,0000	EURO/BWP (Botswana)	11,37480	EURO/ANG (Ant. NéerL)	2,3812
EURO/CAD (Canada)	1,3669	EURO/SCR (Seychelles)	15,94880	EURO/DOP (Rép. Dom.)	55,7853
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87350	EURO/MUR (Maurice)	41,0392	EURO/BBD (La Barbade)	2,6606
EURO/SGD (Singapour)	1,6899	EURO/BRL (Brésil)	3,0330	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,5337
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2946	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,3703	EURO/XPf (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2910,5726	EURO/XCD (Dominique)	3,5918	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Victor-Robert NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 1 bd du Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achévé d'imprimer le 19 août 2013 - Dépôt légal : août 2013 - ISSN 1240-3822